

A une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, le 3 février 2009, à 19h30, à laquelle étaient présents son Honneur le maire Claude Dubois, et les conseillers Luc Gnocchini, Tommy Gladu, Lucien Ménard et Mona Beaulac, tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire Claude Dubois.

Le directeur général, Yvon Labonté, et l'adjointe administrative, Roxanne Brault, sont également présents à la dite séance.

09-02-17
Minutes du
13 janvier
2009

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil adopte les minutes de la séance ordinaire du 13 janvier 2009.

ADOPTÉ

09-02-18
Avis de motion
L. Gnocchini –
Règ. sur la
rémunération
des élus

Le conseiller Luc Gnocchini donne un avis de motion qu'il ou, en son absence, un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil un règlement fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des membres du conseil municipal de la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

09-02-19
Paiement de
facture pour
assurances
générales

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que ce conseil entérine le renouvellement des assurances générales de la Ville de Bedford pour la période débutant le 31 décembre 2008 et se terminant le 31 décembre 2009 et autorise le paiement de la facture du 28 novembre 2008 présentée par la firme Ultima Assurances et Services financiers au montant de 91,100.00\$, taxes incluses.

ADOPTÉ

09-02-20
Radiation de
taxes –
Dossiers 20 et
26

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la radiation des taxes aux montants de 1,450.57\$, plus les intérêts pour le dossier numéro 20 et de 386.07\$, plus les intérêts, pour le dossier numéro 26.

ADOPTÉ

09-02-21
Inscription du
dir. général –
Colloque en
droit municipal
2009

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil autorise l'inscription du directeur général aux colloques en droit municipal 2009, plus précisément au colloque #1 intitulé « Actualités juridiques du droit municipal », qui se tiendra le 7 avril 2009 à Brossard.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-02-22
Réserve pour
fins publiques
– Lot P-3204

Considérant que la Ville a, le 29 octobre 2008, signifié à Exeltor inc. une réserve pour fins publiques sur le lot P-3204 afin de permettre le développement éventuel d'un parc industriel sur cet immeuble ;

Considérant qu'Exeltor inc. est également propriétaire de l'usine adjacente au lot P-3204 dont la fermeture a été annoncée en septembre 2008 ;

Considérant qu'Exeltor inc. a adressé à la Cour supérieure une Requête introductive d'instance en contestation d'une réserve pour fins publiques (455-17-000561-084) et que parmi les motifs invoqués, Exeltor inc. fait part de sa crainte de ne pouvoir vendre l'usine si l'acquéreur éventuel ne peut également acquérir le lot P-3204 « comme mesure de prévention pour permettre l'exploitation et l'agrandissement de l'usine »;

Considérant que la Ville a pour objectif d'assurer le développement économique sur son territoire et qu'elle souhaite favoriser la vente de l'usine afin qu'elle puisse être exploitée à des fins industrielles ;

Considérant que dans une correspondance adressée par l'entremise de ses procureurs le 28 novembre 2008, la Ville a indiqué à Exeltor inc. que si un tel acquéreur s'avérait intéressé à acquérir également le lot visé par l'avis de réserve pour ces motifs, elle verrait à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer que cette réserve ne soit pas un empêchement à une telle transaction ;

Considérant qu'Exeltor inc. souhaite que cet engagement soit confirmé par résolution du conseil ;

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Qu'advenant le cas où Exeltor inc. a la possibilité de vendre ensemble l'usine et le lot P-3204 à un acquéreur désirant en faire un usage à des fins industrielles, la Ville s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin

d'assurer que la réserve imposée sur le lot P-3204 ne soit pas un empêchement à une telle transaction ;

De donner, advenant telle vente, mainlevée de la réserve en contrepartie de garanties suffisantes en faveur de la Ville, qui seront déterminées en considération du projet de l'acquéreur, afin d'en assurer la réalisation dans un délai raisonnable ;

Que cet engagement ne puisse être considéré comme une renonciation de la part de la Ville à contester le bien-fondé de la Requête introductive d'instance en contestation d'une réserve pour fins publiques présentée par Exeltor inc. ;

Que la Ville consente cependant à renoncer aux délais découlant de la remise de la présentation de cette requête au mois de septembre 2009 afin de permettre à Exeltor inc. de trouver acquéreur à ses immeubles ;

La Ville réitère par ailleurs qu'advenant le cas où Exeltor inc. offre de vendre ses immeubles séparément, la Ville est intéressée à acquérir le lot P-3204 à des conditions à être négociées de gré à gré entre les parties.

ADOPTÉ

09-02-23
Signature
amendement au
contrat 2009 –
GFI Solutions
d'affaires

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer le document « Amendement au contrat de dépannage des équipements pour l'année 2009 » présenté par la firme GFI Solutions d'affaires inc.

ADOPTÉ

09-02-24
Signature du
bail pour la
bibliothèque

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil autorise le directeur général à signer le bail à intervenir entre le Regroupement des organismes communautaires Des Rivières et la Ville de Bedford pour la location du local #105 utilisé par la Bibliothèque Léon-Maurice-Côté.

ADOPTÉ

09-02-25
Achat de
logiciel pour
gestion
documentaire –
Gestar

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'achat d'un logiciel de gestion documentaire Documentik FMP6 au montant de 6,655.00\$, taxes en sus, auprès de la firme Solutions Documentaires Gestar ;

Que ce conseil autorise le maire et l'assistante à la direction générale à signer le contrat de services, projet 9001, pour l'achat du dit logiciel.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-02-26
Signature du
contrat avec
Gestar –
traitement des
documents et
dossiers

Proposé par le conseiller Luc Gnocchini
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que ce conseil autorise le maire et l'assistante à la direction générale à signer le contrat de services, projet 9002, à intervenir entre la firme Solutions Documentaires Gestar et la Ville de Bedford pour le traitement des documents et dossiers.

ADOPTÉ

09-02-27
Contrôle des
chiens –
R. Blais

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que le contrôleur des chiens dans la Ville de Bedford, Monsieur Roger Blais, reçoive, pour l'année 2009, le montant de 3,500.00\$ budgété aux prévisions budgétaires 2009.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-02-28
Autorisation
pour March du
pardon

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil entérine la décision d'autoriser l'Unité pastorale des Frontières à procéder à une marche du pardon dans les rues de la Ville de Bedford le 10 avril 2009, entre 13h00 et 15h00.

ADOPTÉ

09-02-29
Projet Hydro-

ATTENDU qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

Québec avec
les Scouts de
Bedford

ATTENDU que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « Diagnostic résidentiel Mieux consommer », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'Énergie d'une résidence et d'une liste de conseil personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

ATTENDU que, pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

ATTENDU que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Ville de Bedford en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

ATTENDU que ce montant sera de 30.00\$ par rapport de recommandation en format papier et de 35.00\$ par rapport de recommandation en format électronique ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard

Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que la Ville de Bedford accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer » ;

Que la Ville de Bedford soumet le projet « Aide au Mouvement Scout de Bedford (équipement) » ;

Que la Ville de Bedford désigne Monsieur Alain Dionne comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne ;

Que la Ville de Bedford autorise Monsieur Alain Dionne à signer, pour et au nom de la Ville de Bedford, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Monsieur Alain Dionne, la Ville de Bedford autorise Madame Mona Beaulac, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Ville de Bedford, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution ;

Que la Ville de Bedford soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Aide au Mouvement Scout de Bedford (équipement) ».

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-02-30

Bourses
d'études –
Écoles JJB et
Massey-Vanier

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que ce conseil accorde, en 2009, une bourse d'études de 250.00\$ à un(e) étudiant(e) de l'école Jean-Jacques Bertrand résidant dans la Ville de Bedford ;

Que ce conseil accorde également, en 2009, une bourse d'études de 250.00\$ à un(e) étudiant(e) de l'école Massey-Vanier résidant dans la Ville de Bedford.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

09-02-31

Approbation du
budget 2009 de
l'OMH

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil approuve le budget 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford, lequel fait état d'un déficit total de 294,982.00\$.

ADOPTÉ

09-02-32

Approbation
des états
financiers 2007
de l'OMH

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil approuve les états financiers 2007 de l'Office Municipal d'Habitation de Bedford lesquels font état d'un déficit total de 145,145.00\$.

ADOPTÉ

09-02-33

Mandat à BPR
– Conception
et surveillance
des travaux –

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de développement du secteur résidentiel dans le secteur nord-est, sur une partie des lots 1896-4 et 1582, proposé par la compagnie « Les Développements du Carrefour SENC » ;

Développement résidentiel CONSIDÉRANT que pour permettre de desservir ce projet, la Ville de Bedford doit procéder à l'extension de ces services municipaux sur la rue Victoria nord, ainsi que dans la servitude entre la rue de l'Église et la partie sud-ouest de ce développement ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Luc Gnocchini

Que ce conseil mandate la firme BPR-Infrastructure inc. (EnvirAqua), dont les honoraires seront basés sur le barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, pour procéder à la réalisation des services consultatifs, des études préparatoires, des études préliminaires, à l'étude géotechnique, aux plans et devis, à la surveillance des travaux, aux contrôles qualitatifs des matériaux, ainsi qu'à la gérance complète des travaux ;

Que cette résolution est conditionnelle à ce que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) approuve la demande de certificat d'autorisation relative à l'article 22, préparé par « Les Développements du Carrefour SENC » et transmise au ministère le 5 décembre 2008.

ADOPTÉ

09-02-34

Mandat à BPR
– Demande
d'autorisation –
Développement
résidentiel

CONSIDÉRANT la réalisation du projet de développement du secteur résidentiel dans le secteur nord-est, sur une partie des lots 1896-4 et 1582, proposé par la compagnie « Les Développements du Carrefour SENC » ;

CONSIDÉRANT que pour permettre de desservir ce projet, la Ville de Bedford doit procéder à l'extension de ces services municipaux sur la rue Victoria nord, ainsi que dans la servitude entre la rue de l'Église et la partie sud-ouest de ce développement ;

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Tom Gladu

Que ce conseil mandate la firme BPR-Infrastructure inc. (EnvirAqua) à soumettre, pour et au nom de la Ville de Bedford, une demande d'autorisation au Ministère du Développement Durable, et de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour réaliser ce projet d'eau potable, d'égouts et de voirie en vertu de l'article 32 et de l'article 22 si requis, de la Loi sur la qualité de l'environnement et qu'il soit habilité à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation ;

Que ce conseil confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme BPR-Infrastructure inc. (EnvirAqua), quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

09-02-35

Mandat à BPR
– Demande
d’autorisation –
Déplacement
d’un ruisseau –
Parc industriel

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil mandate la firme BPR-Infrastructure inc. (EnvirAqua) à soumettre, pour et au nom de la Ville de Bedford, une demande d’autorisation au Ministère du Développement Durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) pour déplacer le ruisseau dans le cadre du projet d’aménagement du parc industriel Fred-Gilman.

ADOPTÉ

09-02-36

Offre de
service retenue
– services
horticoles pour
2009

Suite à la réception de deux offres de services en horticulture ;

Proposé par le conseiller Lucien Ménard
Appuyé par le conseiller Mona Beaulac

Que ce conseil retienne l’offre de services en horticulture soumise par Madame Sylvie Ditcham au montant de 5,500.00\$ pour les divers travaux en horticulture à être réalisés dans la Ville de Bedford en 2009.

ADOPTÉ

09-02-37

Comptes
mensuels

Proposé par le conseiller Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 79,398.46 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 février 2009.

« Je, directeur-général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉ

Proposé par le conseiller Tom Gladu
Appuyé par le conseiller Lucien Ménard

Que la séance soit levée à 21h20.

ADOPTÉ

Maire

Directeur général